



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-19

Séance du 18/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Étaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Bérénice GAND, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Dominique CAPRON donne pouvoir à Jean-Pierre BANCTEL
Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à Bérénice GAND

Absentes excusées : Caroline TOUTAIN et Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadège FRANCOIS

Création de deux postes

Date de convocation
10/06/2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que qu'un agent d'adjoint technique et d'adjoint d'animation a souhaité modifier ses postes.

La commune doit délibérer sur la création des postes pour le changement d'horaires.

La commune devra également délibérer ultérieurement pour la suppression des postes dans l'attente de l'avis du comité social territorial (commission le 23/06/2025)

Actuellement :

- Adjoint technique ; 4.80 centièmes annualisé
- Adjoint d'animation ; 15.49 centièmes annualisé

Monsieur le Maire peut lui proposer à compter du 1er septembre :

- Adjoint technique ; 12.91 centièmes annualisé
- Adjoint d'animation ; 10.50 centièmes annualisé

Le conseil municipal doit délibérer pour la création des postes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création des postes à compter du 1^{er} septembre 2025 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

